

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2005

Les résultats de l'année

par Josée Marotte*

** Josée Marotte est agente de recherche et de planification socio-économique à la Direction des données sur le travail et des décrets du ministère du Travail du Québec.*

La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous sa responsabilité. Elle est assistée de France Harvey et de Carole Julien, également de cette direction.

Mai 2006

Table des matières

Les résultats de l'année	4
Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année.....	5
Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 2005	5
La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2005	6
La durée d'application des clauses salariales.....	6
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés.....	6
L'évolution des taux de salaire négociés	9
Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique.....	11
La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur.....	14
Selon le secteur d'origine (privé ou public)	15
Conclusion	18
Notes techniques	20
1. Types de mesure	20
2. Unités de négociation.....	20
3. Classes salariales	21
4. Taux de salaire versé.....	22
5. Méthodes de calcul	22
6. Révision des données.....	24

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1.1	Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2005 (en pourcentage)
Tableau 1.2	Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2005
Tableau 1.3	Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2005
Tableau 1.4	Distribution, en pourcentage, des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2005
Tableau 1.5	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement, 2003-2005 (en pourcentage)
Tableau 1.6	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1998-2005 (en pourcentage) — Par année de renouvellement
Tableau 2.1	Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
Tableau 2.2	Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1999-2007 (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
Graphique 1	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1990-2005 (en pourcentage)
Graphique 2	Évolution annuelle des taux de salaire versés en fin d'année aux employés syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 1991-2005 (en pourcentage)

Annexe

Tableau A1	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1993-2005 (en pourcentage)
Tableau A2	Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1993-2005

Les résultats de l'année

La présente étude examine les clauses salariales contenues dans les conventions collectives québécoises déposées à la Commission des relations du travail du Québec ainsi que celles de compétence fédérale visant des salariés au Québec. L'univers d'analyse retenu est composé des conventions collectives des secteurs privé et public, de 100 salariés et plus regroupant des cols bleus et de 50 salariés et plus pour les cols blancs. De plus, la croissance des taux de salaire est basée sur les taux versés aux salariés¹ appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés. Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire fondés sur l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. Les détails concernant la méthode et les concepts utilisés sont décrits dans les notes techniques à la suite de l'analyse.

Dans les conventions renouvelées en 2005, les emplois modaux regroupaient 36,7 % de l'ensemble des salariés couverts par les unités de négociation. D'après les données colligées par le ministère du Travail, les renouvellements de

convention collective survenus au cours de 2005 ont entraîné une hausse annuelle moyenne de 2,4 % des taux de salaire pour l'ensemble de la durée d'application des clauses salariales. Ces statistiques ont été compilées à partir de 222 renouvellements visant 74 607 salariés. Le tableau 1.1 montre que les conventions collectives renouvelées en 2005 dans le secteur privé ont affiché une hausse annuelle moyenne de 2,2 %, tandis que celles du secteur public entraînaient un taux de croissance de 2,7 % par année. En 2005, les renouvellements de convention collective se sont concentrés dans le secteur privé où l'on retrouve 85,6 % des conventions concernées, mais seulement 53,6 % des salariés visés.

Les hausses salariales négociées dans les conventions renouvelées en 2005 sont supérieures de 0,1 point de pourcentage à celles de l'année 2004 (2,3 %).

En prenant en considération l'univers plus large des conventions collectives qui comportaient des clauses salariales en vigueur à la fin de l'année 2005 (825 conventions collectives), on constate

Tableau 1.1

Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2005 (en pourcentage)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Renouvellements intervenus en 2005			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,7	2,2	2,4
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,3	2,5	2,5

Source : ministère du Travail du Québec.

1. Les taux de salaire versés aux salariés en « période de probation » ne sont pas inclus dans cette analyse.

que 349 101 salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,5 % en comparaison de 2,1 % l'année précédente (tableau 2.2). Dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2005, les salariés du secteur privé, qui représentaient 70,8 % de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,5 %, alors que ceux du secteur public ont reçu une augmentation de 2,3 % (tableau 1.1).

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année

La base de données du ministère du Travail a été bonifiée de 348 clauses salariales de conventions collectives en 2005. De ce nombre, on distingue 31 premières conventions qui, forcément, en étaient à leurs premières clauses salariales. Encore une fois cette année, on trouve quelques ententes majeures intervenues dans des villes fusionnées dans le cadre des lois adoptées en 2000 (L.Q. 2000, c. 27; L.Q. 2000, c. 56).

Les conventions de première génération ne comprenant pas de taux de croissance pour la première année, il n'est pas possible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour leur durée totale.

En outre, les clauses salariales de 317 renouvellements de convention collective, dont 222 signés en 2005, ont été traitées au cours de l'année.

Quant aux changements apportés seulement lors du quatrième trimestre, notons que ce sont 90 ajouts qui ont été faits au fichier. De ce nombre, 6 étaient des premières conventions collectives.

Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 2005

Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2005. À l'exception de certaines conventions collectives du secteur public prolongées d'une année en 2002 et qui n'avaient toujours pas été intégrées au fichier, la liste se présente comme suit :

NOM DE L'EMPLOYEUR	SALARIÉS
CONSEIL DU TRÉSOR CANADA	15 882
VILLE DE MONTRÉAL (COLS BLEUS)	6 158
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	4 542
PRATT & WHITNEY CANADA INC.	2 400
CONSEIL DU TRÉSOR CANADA	2 391
CONSEIL DU TRÉSOR CANADA	2 383
CONSEIL DU TRÉSOR CANADA	1 901
CONSEIL DU TRÉSOR CANADA	1 705
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1 500
BOMBARDIER INC., CENTRE DE FINITION DE MONTRÉAL	1 170
CONSEIL DU TRÉSOR CANADA	1 077
KRUGER INC. (DIVISION PAPIER JOURNAL)	1 025
ENTOURAGE SOLUTIONS TECHNOLOGIES INC.	925
UNIVERSITÉ CONCORDIA (PROFESSEURS)	900
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	900
STADACONA INC.	875
GOVERNEMENTS DU QUÉBEC (JURISTES)	845
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC	833
ALUMINERIE BÉCANCOUR INC.	798
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	782
VILLE DE QUÉBEC (POLICIERS)	778
ASSOCIATION EMPLOYEURS MARITIMES	760
VILLE DE LAVAL (EMPLOYÉS DE BUREAU EN SERVICE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL)	737
RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE	718
CIE KENWORTH CANADA (DIVISION PACCAR CANADA LTÉE)	710
UNIVERSITÉ LAVAL (PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL)	660
CORPORATION HÔTELIÈRE CANADIEN PACIFIQUE ET CORPORATION DES HÔTELS LEGACY (LE REINE ELIZABETH)	573
QUÉBEC LINGE INDUSTRIEL & AUTRES	540
CARA, CUISINE DE L'AIR	528
NORANDA INC. CEZ INC.	515
AMEUBLEMENT ELRAN INC.	509
VILLE DE LÉVIS (EMPLOYÉS MUNICIPAUX)	505
VILLE DE LAVAL (COLS BLEUS)	502
CIE ABITIBI CONSOLIDATED DU CANADA (DIVISION PÂTES ET PAPIERS, SECTEUR BAIE-COMEAU)	500

La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2005

Dans la présente section, la croissance salariale dans les conventions collectives renouvelées en 2005 est analysée au moyen d'un indicateur mesurant la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de l'entente collective.

De manière générale, les salariés québécois visés par un renouvellement en 2005 ont obtenu une augmentation annuelle moyenne de 2,4 %, ce qui constitue 0,1 point de pourcentage de plus que la croissance observée dans les conventions renouvelées en 2004. La croissance salariale pour 2005 a été calculée à partir de 222 renouvellements de convention collective, touchant 74 607 salariés.

La durée d'application des clauses salariales

Les données sur les renouvellements intervenus en 2005, présentées au tableau 1.2, montrent que la durée moyenne des clauses salariales était de 49 mois, soit 9 mois de plus que la durée moyenne observée en 2004.

Les 135 conventions collectives de longue durée (plus de 36 mois) regroupaient 54 867 salariés, soit 73,5 % de l'ensemble des salariés visés par un renouvellement en 2005. La croissance salariale annuelle moyenne dans ces conventions s'établissait à 2,4 %, soit 0,1 point de pourcentage de moins que dans les conventions de 36 mois ou moins. Leur durée moyenne était de 56 mois.

Par ailleurs, les 51 conventions renouvelées en 2005, dont la durée était de 36 mois, visaient 11 701 salariés et comprenaient une augmentation moyenne de salaire de 3,2 % par année. Finalement, seulement 36 conventions collectives contenaient une clause salariale inférieure à 36 mois (8 039 salariés).

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 précise, selon les principales variables, la croissance des salaires dans les conventions renouvelées en 2005. L'ensemble des salariés visés par les renouvellements était composé à 62,6 % de cols bleus. Ces salariés ont bénéficié d'une augmentation moyenne de leur taux de salaire de 2,3 % par année. En ce qui concerne les cols blancs, leur taux de croissance salariale s'élève à 2,6 % par année.

Tableau 1.2

Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale ? Renouvellements intervenus en 2005

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	Moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	Plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,4	2,7	1,5	-2,3	1,8	3,5	3,2	2,4
En première année	2,8	2,0	1,5	-2,8	2,0	4,1	3,3	2,8
En deuxième année	2,3	-	-	0,7	1,4	2,9	3,1	2,1
En troisième année	2,4	-	-	-	-	2,5	3,0	2,3
Durée moyenne (mois)								
Durée moyenne	49	6	12	19	24	34	36	56
Nombre de conventions								
Nombre de conventions	222	1	10	3	12	10	51	135
Nombre de salariés								
Nombre de salariés	74 607	833	1 151	1 772	1 783	2 500	11 701	54 867

Source : ministère du Travail du Québec.

Les salariés du secteur public² qui ont renouvelé leur convention collective en 2005 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,7 % de leurs salaires. Ces renouvellements ne concernaient toutefois que 32 ententes, soit à peine 14,4 % de l'ensemble des conventions collectives (34 601 salariés).

Différentes raisons expliquent que le nombre de conventions du secteur public, renouvelées en 2005, soit restreint. Les ententes intervenues dans les municipalités qui ont été fusionnées en 2002 sont considérées comme des premières conventions : elles ne font donc pas partie des renouvel-

lements. De plus, la plupart des syndicats du secteur public québécois étaient toujours en négociation en 2005.

Sur les 32 conventions du secteur public recensées et renouvelées en 2005, on remarque que 14 visent le secteur municipal. De ce nombre, 6 conventions collectives sont regroupées dans le sous-secteur des entreprises publiques locales (1 313 salariés), dont les sociétés de transport font partie.

Le secteur public provincial regroupe différentes activités, dont l'enseignement. Quatre renouvellements ont été enregistrés dans les institutions

Tableau 1.3

**Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
? Renouvellements intervenus en 2005**

	Règlements dont l'emploi modal est connu		Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	222	74 607	2,4	0,2	36,7
Cols bleus	178	46 738	2,3	0,0	44,4
Cols blancs	44	27 869	2,6	0,5	23,8
Sans indexation	182	64 611	2,4	0,2	38,0
Avec indexation	40	9 996	2,6	0,3	28,4
Secteur public	32	34 601	2,7	0,6	33,6
Municipal	14	3 621	2,9	0,7	55,6
Provincial	11	8 165	2,4	0,1	65,7
Fédéral	7	22 815	2,8	0,7	18,7
Secteur privé	190	40 006	2,2	-0,1	39,4
<i>Type de produits</i>					
Biens	119	26 343	1,7	-0,7	34,5
Services	71	13 663	3,2	0,9	48,9
<i>Taille de l'unité</i>					
500 salariés et plus	10	8 933	2,8	0,4	39,5
200 à 499 salariés	51	15 114	1,3	-1,1	33,3
Moins de 200 salariés	129	15 959	2,8	0,4	45,1

1. Calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

2. Le secteur public comprend les trois paliers de gouvernement, soit le fédéral, le provincial et le municipal. Il se compose aussi de l'ensemble des organismes appartenant aux divers paliers de gouvernement ainsi que des organismes n'appartenant pas à l'État mais qui sont en totalité ou en majeure partie financés et contrôlés par les pouvoirs publics.

d'enseignement, visant 1 166 salariés. Il s'agit, dans 3 cas sur 4, d'unités de négociation dans des universités.

Dans le sous-groupe des entreprises publiques québécoises, il n'y a eu qu'un seul renouvellement, soit celui des 4 542 salariés de la Société des alcools du Québec. Quelques organismes de l'administration publique québécoise ont également renouvelé leur convention collective en 2005, entre autres, la Bibliothèque nationale du Québec.

Finalement, dans le secteur public fédéral, 7 renouvellements ont été traités en 2005. Ces ententes ont procuré une hausse annuelle moyenne de 2,8 % aux 22 815 salariés visés sur le territoire québécois.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2005 ont généré des hausses annuelles moyennes de 2,2 %.

De plus, il est intéressant de souligner que les employés de petites unités de négociation (moins de 200) ou d'unités de grande taille (500 et plus) ont obtenu des hausses moyennes qui se sont chiffrées à 2,8 %, comparativement à 1,3 % pour les unités de négociation de taille moyenne (200 à 499).

Notons, enfin, que les clauses d'indexation au coût de la vie étaient présentes dans seulement 40 conventions renouvelées en 2005. Les 9 996 salariés qui disposaient d'une formule de protection contre la hausse des prix ont obtenu une hausse moyenne de 2,6 % par année en dollars courants, tandis que les 64 611 syndiqués sans clause d'indexation ont reçu une augmentation moyenne de 2,4 %.

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 1.3 fournit aussi des informations sur la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2005. Pour obtenir les hausses réelles, les salaires nominaux de chacune des conventions sont dégonflés à l'aide de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec.

Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins³ sont utilisées pour des périodes s'étendant au-delà des données disponibles auprès de Statistique Canada. En l'occurrence, les prévisions de l'institution financière, pour le Québec, se situent à 2,6 % en 2006, 2 en 2007, 2,2 en 2008 et 2,5 en 2009.

Ainsi, les renouvellements intervenus en 2005 procurent un gain réel de 0,2 % aux salariés pendant la période couverte par les clauses salariales de leur convention. À titre de comparaison, la croissance du salaire réel dans les conventions collectives renouvelées en 2004 était nulle, soit 0,0 % par année.

Dans le secteur privé, les augmentations négociées lors des renouvellements de 2005 devraient se traduire par une baisse de 0,1 % du salaire réel. Dans le secteur public, les 32 conventions renouvelées l'année dernière procurent aux salariés une hausse réelle de 0,6 % par année.

En examinant plus en détail les conventions du secteur privé, on constate que les augmentations réelles dans les unités de petite ou de grande taille devraient se situer à 0,4 % par année. Par contre, les renouvellements intervenus dans les unités de négociation de taille moyenne devraient se traduire en une baisse des salaires réels de 1,1 %.

3. Fédération des caisses Desjardins du Québec (Direction des études économiques), *Perspectives économiques à moyen terme, 2005-2009*, Lévis, octobre 2005.

La répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

La répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés dans les renouvellements de 2005 apparaît au tableau 1.4.

La majorité des salariés, soit 59,9 %, ont obtenu des augmentations annuelles variant de 2 à 2,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble 79,5 % des salariés du secteur public, mais 42,9 % de ceux du secteur privé.

La classe d'augmentation annuelle de 3 à 3,9 % regroupe 14,1 % des salariés qui ont renouvelé leur convention en 2005. Dans le secteur privé, 21,5 % des salariés ont obtenu de telles augmentations, comparativement à 5,5 % dans le secteur public.

Mentionnons aussi que 10,4 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié de hausses annuelles de 4 % et plus, tandis que la proportion de salariés ayant obtenu un niveau de croissance de 1 à 1,9 % est de 8,7 %.

Finalement, il est également pertinent de constater que 6,8 % de la population visée par un renouvellement en 2005 a obtenu une augmentation moyenne annuelle inférieure à 1 % ou même subi une diminution de salaire.

L'évolution des taux de salaire négociés

Le tableau 1.5 fait état de l'évolution des taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de convention collective pendant les trois dernières années, selon le trimestre de leur

Tableau 1.4

Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention

? Renouvellements intervenus en 2005

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Distribution en pourcentage								
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	2,7	5,1	7,2	1,0	-	-	-	-
Sans variation	1,3	1,3	1,4	1,1	1,4	-	5,9	-
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	2,8	4,8	6,4	1,9	0,4	-	1,6	-
(1,0 % à 1,9 %)	8,7	14,4	17,1	9,3	2,2	15,8	2,3	-
(2,0 % à 2,9 %)	59,9	42,9	45,9	37,1	79,5	69,8	79,9	80,9
(3,0 % à 3,9 %)	14,1	21,5	17,6	28,9	5,5	-	-	8,3
(4,0 % à 4,9 %)	6,1	5,2	2,5	10,2	7,3	1,9	-	10,8
(5,0 % à 5,9 %)	1,8	1,3	-	3,8	2,4	-	10,3	-
(6,0 % à 6,9 %)	1,4	1,5	0,5	3,6	1,3	12,6	-	-
(7,0 % et plus)	1,1	2,0	1,5	3,1	-	-	-	-
Hausses de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,4	2,2	1,7	3,2	2,7	2,9	2,4	2,8
Médiane ¹ (%)	2,4	2,5	2,4	2,9	2,4	2,5	2,0	2,4
Moyenne ² (%)	2,5	2,5	2,0	3,2	2,5	2,6	1,8	3,2
Médiane ² (%)	2,4	2,4	2,3	2,7	2,3	2,3	1,8	2,4

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

signature. Ces données font voir que, dans l'ensemble, les taux d'augmentation négociés aux premier et troisième trimestres de 2003 ainsi que le premier de 2004 ont été légèrement plus élevés que ceux qui ont été convenus aux deuxième et quatrième trimestres de 2003 et le deuxième de 2004. À partir du troisième trimestre de 2004, les taux d'augmentation étaient légèrement plus élevés. Ils semblent maintenant se stabiliser depuis quelques trimestres.

Les résultats trimestriels du secteur public doivent être interprétés avec prudence, car les conventions collectives dans ce secteur sont souvent signées au cours d'un même trimestre. Par conséquent, pendant les autres trimestres, le nombre d'ententes et de salariés visés par un renouvellement est très limité.

Par exemple, le dernier trimestre où l'on observe un grand nombre de conventions renouvelées dans le secteur public correspond au deuxième trimestre de 2002, alors que les conventions collectives de l'administration publique québécoise

ont été prolongées d'une année. Depuis ce trimestre, presque aucune convention collective de ce secteur ne s'est rajoutée au fichier.

L'examen des données annuelles présente donc souvent une image plus juste de la situation réelle dans le secteur public. D'ailleurs, le graphique 1 illustre, depuis 1990, la croissance annuelle des taux de salaire par année de renouvellement et selon le secteur d'origine. En 1990, les hausses de salaire négociées dépassaient les 5 % par année. Par la suite, on a assisté, jusqu'en 1993, à une baisse abrupte des augmentations qui atteignirent alors un creux de 0,4 % par année. Une lente remontée en dents de scie a emboîté le pas jusqu'en 2001, alors que les taux négociés se sont élevés à 3 %. On note en outre que, depuis 4 ans, les taux de croissance sont plutôt stagnants.

Ce graphique permet aussi de constater que, d'une manière générale, les conventions collectives touchant le secteur public engendrent des augmentations annuelles moyennes plus faibles que celles du secteur privé. Au cours des 15 der-

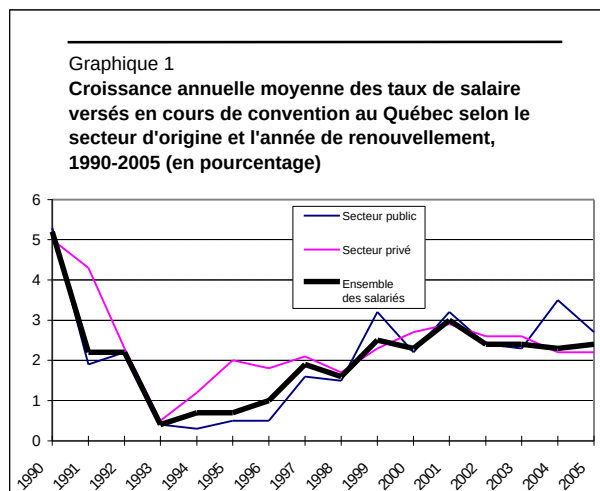
Tableau 1.5

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le trimestre de renouvellement, 2003-2005 (en pourcentage)**

	2003-1	2003-2	2003-3	2003-4	2004-1	2004-2	2004-3	2004-4	2005-1	2005-2	2005-3	2005-4
Ensemble des salariés	2,6	2,3	2,9	2,2	2,7	2,2	2,7	3,0	2,5	2,3	2,4	2,4
Cols bleus	2,7	2,2	2,8	2,3	2,3	2,0	2,7	2,8	2,7	1,9	2,3	2,3
Cols blancs	2,2	2,5	3,2	2,2	3,4	4,8	2,8	3,5	2,4	3,1	2,6	8,7
Sans indexation	2,6	2,3	3,2	2,5	2,8	2,2	2,7	3,0	2,5	2,3	2,5	2,4
Avec indexation	2,6	2,2	1,9	1,8	2,4	2,3	2,7	2,7	3,0	2,5	2,0	2,2
Secteur public	2,3	2,2	2,9	1,9	2,7	4,2	2,9	3,3	2,5	3,4	2,6	1,8
Municipal	2,5	1,5	-	1,4	1,4	2,3	-	2,3	2,2	3,5	2,6	1,8
Provincial	2,2	2,2	3,0	3,0	3,4	6,8	2,9	4,1	2,0	3,0	2,6	-
Fédéral	4,4	3,1	2,9	-	7,1	2,8	-	2,5	2,7	3,7	-	-
Secteur privé	2,7	2,4	2,9	2,5	2,7	2,0	2,7	2,9	2,6	1,8	2,4	2,4
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,7	2,6	2,6	2,6	2,4	2,0	2,7	2,6	2,6	1,3	1,3	1,3
Services	2,8	1,7	3,4	2,4	2,9	2,9	2,6	3,9	2,5	2,8	3,5	5,2
<i>Taille de l'unité</i>												
500 salariés et plus	3,3	2,1	2,5	2,7	2,1	1,9	2,7	2,5	3,0	2,5	3,9	0,9
200 à 499 salariés	2,5	2,5	3,1	1,6	2,5	2,9	3,0	3,2	2,1	-0,7	1,9	2,2
Moins de 200 salariés	2,6	2,7	2,9	2,9	3,0	2,8	2,4	2,8	2,3	2,9	2,8	3,5

Source : ministère du Travail du Québec.

nières années, il y a seulement 4 années où ce ne fut pas le cas, soit en 1999, 2001, 2004 et 2005. Il s'agit d'années où le nombre de salariés du secteur public touchés par des renouvellements était relativement modeste.



Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

Le tableau 1.6 illustre de manière détaillée, les taux de croissance par année de renouvellement selon le secteur d'activité économique, et ce, depuis 1998. Ces données doivent être interprétées avec prudence, car certains groupes industriels ne comptent qu'un petit nombre de conventions.

En 2005, deux ententes ont été renouvelées dans le secteur primaire, visant quelque 790 salariés de l'industrie minière. Ces ententes ont résulté en une diminution annuelle moyenne de 14,3 %. De manière évidente, on constate que cette situation ne peut être considérée comme étant représentative du secteur.

Dans le secteur manufacturier, 115 ententes ont été renouvelées en 2005. Elles s'appliquaient à environ 24 500 salariés. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 2,2 % pour la durée de leur convention, soit un taux de croissance

légèrement inférieur à celui de l'ensemble des renouvellements de convention (2,4 %).

Dans les sous-groupes du secteur manufacturier où l'on a enregistré 5 renouvellements et plus, le secteur de la fabrication de produits métalliques se distingue avec une croissance moyenne de 3,5 %, calculée à partir de 14 renouvellements. À l'opposé, le secteur de la transformation des aliments a une croissance annuelle moyenne de seulement 0,6 %, malgré ses 11 renouvellements.

Les sous-groupes du bois (19 renouvellements), de l'imprimerie et des produits électriques (9 chacun), du meuble et du papier (7 chacun) ainsi que des industries du caoutchouc et du plastique, de la première transformation des métaux et des équipements de transport (6 chacun) ont négocié des hausses variant entre 1,7 et 2,9 %.

Deux ententes ont été conclues dans le secteur de la construction en 2005. Ces ententes, qui touchent 1 050 salariés, entraînent une croissance annuelle moyenne de 2,3 % des taux de salaire horaire.

Au cours de l'année 2005, 103 renouvellements ont été répertoriés dans le secteur des services. Les quelque 48 264 salariés en cause ont obtenu une augmentation moyenne de 2,8 % par année, soit davantage que dans l'ensemble des conventions analysées. Le sous-groupe de l'hébergement domine largement avec une croissance annuelle moyenne de 4,1 % dans les 19 conventions renouvelées l'an dernier.

Les sous-groupes des transports et de l'entreposage (9 renouvellements) et de l'administration publique municipale (8 renouvellements) ont connu des croissances annuelles moyennes de leurs clauses salariales de plus de 3 %. Notons que les sous-secteurs du commerce

de gros et de détail ont fait l'objet de 26 renouvellements en 2005, avec des augmentations annuelles moyennes de 2 et 2,6 % respectivement. Enfin, il est intéressant de mentionner que les sous-groupes de l'administration publique fédérale, de l'enseignement ainsi que des autres services comptaient chacun plus de 5 renouvellements en 2005.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1998-2005 (en pourcentage)**

- Par année de renouvellement

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ensemble des salariés	1,6	2,5	2,3	3,0	2,4	2,4	2,3	2,4
Secteur primaire	3,2	1,8	2,2	2,3	2,1	2,4	1,9	-14,3
Agriculture	-	2,0	1,9	5,9	3,0	-	-	-
Sylviculture	4,1	1,6	2,9	1,5	1,9	2,4	1,9	-
Mines et carrières	1,9	1,9	1,4	2,5	1,8	-	1,8	-14,3
Secteur manufacturier	2,2	2,4	2,9	2,5	2,6	2,6	2,5	2,2
Aliments	1,9	1,9	2,1	2,1	2,7	2,4	3,1	0,6
Boissons	2,3	2,2	2,5	2,1	-	2,0	2,1	1,8
Tabac	-	3,2	-	3,0	-	-	3,0	3,0
Caoutchouc et matières plastiques	2,4	2,7	3,1	1,9	1,8	3,4	4,9	2,4
Cuir	-	2,3	1,7	2,9	4,4	2,2	-	1,4
Textile	1,6	2,8	2,5	2,6	2,3	2,5	4,6	1,3
Habillement	0,7	2,1	2,9	1,5	1,8	1,9	-	-0,2
Bois	2,5	2,4	1,9	2,4	2,9	3,4	2,5	2,3
Meuble	3,2	3,0	2,1	2,8	1,8	2,4	2,7	2,1
Papier	1,9	1,4	1,0	2,0	2,0	3,5	2,3	2,4
Imprimerie	2,3	1,4	2,6	2,5	1,7	1,9	2,7	2,0
Première transformation des métaux	2,5	2,2	2,2	2,8	2,2	2,4	2,2	2,7
Produits en métal	2,3	2,4	2,8	3,3	2,4	1,7	2,6	3,5
Machinerie	3,9	2,4	4,7	2,3	3,4	2,9	4,8	2,5
Matériel de transport	2,2	3,2	4,7	3,0	3,3	2,9	2,0	2,9
Produits électriques	2,1	8,5	4,6	4,0	3,1	2,2	0,7	1,7
Minéraux non métalliques	2,0	1,9	2,4	2,8	2,1	2,4	2,7	2,9
Produits du pétrole et du charbon	3,6	-	3,4	3,3	-	-	3,2	-
Industrie chimique	2,1	3,6	3,0	2,8	2,6	3,1	2,9	3,5
Autres industries manufacturières	3,2	2,8	2,6	1,8	2,8	3,8	2,1	1,8
Construction	0,4	2,0	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3
Services	1,4	2,9	2,2	3,0	2,4	2,3	3,2	2,8
Transports et entreposage	0,9	3,1	2,4	2,7	2,1	1,3	2,2	3,0
Communications	-0,0	2,2	1,7	3,1	3,0	1,9	2,8	2,3
Électricité, gaz et eau	1,9	1,8	2,8	-	2,9	2,0	1,7	-
Commerce de gros	2,0	2,7	2,6	2,0	4,8	2,3	2,8	2,0
Commerce de détail	2,0	3,0	2,2	2,4	2,2	2,5	2,3	2,6
Finances	1,1	1,5	1,7	2,5	2,4	3,2	3,2	2,9
Assurances	1,8	2,2	1,5	4,7	2,0	2,9	-	2,0
Immobilier	-	1,2	2,6	1,8	2,5	1,2	-	2,9
Services aux entreprises	2,5	0,2	2,3	2,5	2,2	3,5	2,6	2,9
Administration publique fédérale	1,9	4,8	2,1	3,5	2,9	3,8	3,5	2,8
Administration publique provinciale	-	-	1,9	3,1	2,2	2,0	-	6,0
Administration publique municipale	0,9	2,0	1,9	2,4	2,6	1,5	2,2	3,2
Enseignement	1,3	1,5	2,6	2,4	2,5	2,9	5,8	1,9
Services médicaux et sociaux	1,6	3,7	2,1	3,3	2,2	2,3	4,3	1,7
Hébergement	2,0	3,1	3,5	3,6	3,4	6,1	3,3	4,1
Restauration	1,3	2,4	2,9	2,4	2,6	0,6	2,0	3,0
Autres services	2,0	2,3	2,5	2,3	4,4	3,1	3,9	2,6
Secteur public	1,5	3,2	2,2	3,2	2,4	2,3	3,5	2,7
Secteur privé	1,7	2,3	2,7	2,9	2,6	2,6	2,2	2,2
Nombre de conventions	278	296	391	285	332	241	222	222
Nombre de salariés	97 696	146 692	567 873	168 495	493 407	88 814	133 558	74 607

Source : ministère du Travail du Québec.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale versée en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 2000 à 2007 en fonction de diverses variables. Il importe de signaler que les taux indiqués pour 2006 et 2007 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les travailleurs syndiqués du Québec, mais bien les taux d'augmentation réellement inscrits dans les conventions collectives où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Pour l'année 2005, le nombre de conventions collectives qui comportaient une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 825 et elles visaient 349 101 salariés (tableau 2.2). Ce nombre peut sembler faible, mais il faut se souvenir que les ententes régissant les salariés du secteur public québécois étaient échues depuis 2003 et que leurs conditions salariales n'ont été fixées qu'à la toute fin de l'année 2005. De plus, dans certaines conventions de municipalités fusionnées, les augmentations accordées en 2005 ne peuvent être calculées puisqu'il s'agit de la première année de la convention.

Au total, 39 % de l'ensemble des syndiqués visés par l'Indice de croissance des taux de salaire négociés (ICTSN) avaient une clause salariale en vigueur en décembre 2005, dont 72 % pour le secteur privé et 18 % seulement pour le secteur public.

Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage)

-- Ensemble des conventions collectives en vigueur

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (P)	2007 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,8	2,6	2,5	2,1	2,5	2,7	2,4
Cols bleus	2,2	2,6	2,6	2,5	1,9	2,5	2,8	2,4
Cols blancs	2,8	2,9	2,6	2,3	2,5	2,4	2,3	2,2
Secteur public	2,8	2,8	2,6	2,3	2,4	2,3	2,4	2,3
Municipal	1,5	2,5	2,7	0,6	2,2	2,3	2,3	2,2
Provincial	2,8	2,8	2,6	2,7	2,6	2,2	2,2	2,0
Fédéral	3,2	3,0	2,7	3,2	2,4	2,4	2,6	2,9
Secteur privé	2,1	2,7	2,6	2,5	1,9	2,5	2,9	2,4
Type de produits								
Biens	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,2	2,4	2,4
Construction	2,0	2,8	2,8	2,8	0,6	2,9	3,7	2,9
Services	2,2	2,5	2,6	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Taille de l'unité								
500 salariés et plus	2,1	2,9	2,8	2,6	1,5	2,8	3,3	2,4
200 à 499 salariés	2,3	2,3	2,5	2,4	2,4	2,0	2,4	2,5
Moins de 200 salariés	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

En décembre 2005, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 2,5 % par rapport à décembre 2004, en hausse de 0,4 point de pourcentage comparativement à la même donnée pour l'année précédente. Les hausses salariales fixées dans les ententes en vigueur en fin d'année 2006 et 2007 sont respectivement de 2,7 et 2,4 %. Près de 310 000 employés sont visés par des conventions en vigueur en 2006 et quelque 94 000 en 2007.

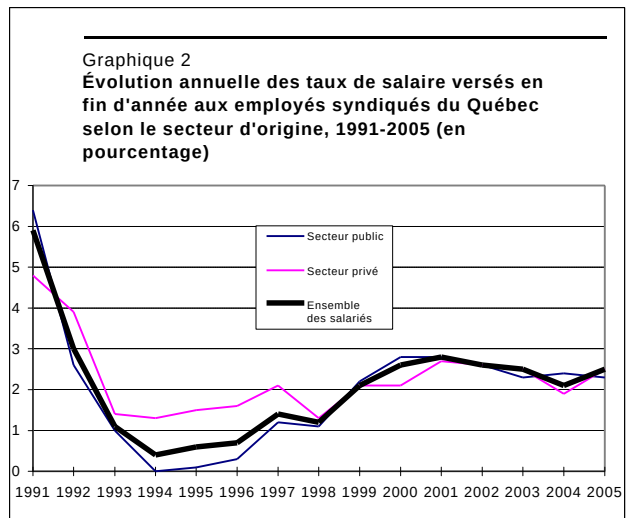
Lorsqu'on tient compte de l'inflation observée et prévue, ces augmentations nominales se traduisent, pour l'ensemble des salariés, par des gains réels de 0,2 % en 2005, 0,1 en 2006 et 0,4 en 2007.

Selon le secteur d'origine (privé ou public)

L'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1991 à 2005 est représentée au graphique 2. On peut y constater que, depuis 1995, et ce, jusqu'en 2001, la tendance est à la hausse dans les augmentations salariales. De 2002 à 2004, par contre, les hausses étaient de moins en moins importantes. L'an dernier, la hausse annuelle moyenne a repris de la vigueur. Il reste maintenant à savoir si cette donnée annonce une nouvelle tendance à la hausse.

L'analyse du graphique 2 permet également de comparer l'évolution des augmentations annuelles de salaire dans les secteurs privé et public. Au cours des 10 dernières années, les augmentations versées dans l'industrie privée ont été généralement plus élevées que dans le secteur public.

Toutefois, 2 années de cette période sont marquées par des différences substantielles en faveur du secteur public : 2000 et 2004. Notons que, pour



ce qui est de l'année 2004, le nombre de salariés du secteur public visés par une clause salariale était relativement faible en raison de l'expiration de la plupart des conventions collectives dans ce secteur.

Le tableau 2.1 présente également les augmentations salariales selon la taille des unités de négociation dans le secteur privé. On peut y constater qu'en 2005, les grandes unités (500 salariés et plus) ont rapporté des augmentations salariales de 2,8 %, soit 0,8 point de pourcentage de plus que les unités de taille moyenne (200 à 499) et 0,4 point de pourcentage de plus que les petites unités (moins de 200).

Selon le secteur d'activité économique

Le tableau 2.2 présente les augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les secteurs d'activité économique. En 2005, elles ont été de -2,5 % dans le secteur primaire⁴ et de 2,4 % dans le secteur manufacturier. Les salariés de la construction ont bénéficié d'une augmentation de 2,9 % en décembre de l'an dernier, alors que ceux du secteur des services en ont obtenu une de 2,4 %.

4. Cette baisse s'explique par une diminution des salaires dans deux conventions collectives du sous-secteur mines et carrières.

Certains groupes industriels se démarquent aussi en 2005 quant aux augmentations consenties aux salariés. Des sous-secteurs ont enregistré des augmentations d'au moins 3 %, soit les industries du tabac, des produits en métal, des produits du pétrole et du charbon, des industries chimiques, des assurances ainsi que celui de l'hébergement. À l'inverse, d'autres groupes ont négocié des hausses inférieures à 2 % : l'agriculture, les mines et les carrières, les aliments, les boissons, l'immobilier et l'administration publique provinciale.

Tableau 2.2

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1999-2007 (en pourcentage)
- Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (P)	2007 (P)
Ensemble des salariés	2,1	2,6	2,8	2,6	2,5	2,1	2,5	2,7	2,4
Secteur primaire	2,1	2,0	2,6	1,9	1,9	1,9	-2,5	2,0	2,2
Agriculture	1,8	2,8	9,7	1,0	1,0	1,0	1,2	1,5	-
Sylviculture	2,9	2,2	0,9	1,8	2,4	2,2	2,1	2,3	2,2
Mines et carrières	1,9	1,8	3,0	2,1	1,6	1,7	-6,8	1,9	2,2
Secteur manufacturier	2,1	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
Aliments	1,9	1,8	2,2	2,3	2,2	2,2	1,5	2,1	2,3
Boissons	2,4	2,2	2,2	2,8	1,6	2,3	1,8	2,2	2,1
Tabac	3,3	3,0	3,3	3,1	4,1	3,1	3,0	3,0	2,9
Caoutchouc, matières plastiques	2,5	2,5	2,4	3,1	3,1	3,1	2,9	2,3	1,8
Cuir	1,9	2,2	1,9	2,3	2,9	2,7	2,1	2,7	1,7
Textile	1,9	2,2	2,5	2,5	2,4	1,6	2,8	2,4	2,6
Habillement	1,8	2,2	2,2	1,6	1,9	2,2	2,5	2,3	2,4
Bois	2,8	2,1	2,2	2,2	2,5	2,5	2,6	2,5	2,4
Meuble	2,4	2,2	1,9	2,0	2,1	2,6	2,9	1,8	1,6
Papier	0,7	2,1	1,9	2,0	2,0	2,4	2,3	2,1	2,1
Imprimerie	2,0	2,1	2,2	2,0	2,4	2,7	2,0	2,2	2,6
Première transformation des métaux	2,0	2,3	2,6	2,7	2,3	2,3	2,6	2,3	2,3
Produits en métal	1,8	2,6	2,7	2,6	2,5	2,4	3,2	2,3	2,4
Machinerie	2,2	1,7	2,3	3,1	2,5	2,4	2,7	2,5	2,4
Matériel de transport	3,0	1,8	4,8	3,4	3,0	3,2	2,8	2,8	2,9
Produits électriques	2,1	4,1	2,8	2,9	2,4	2,1	2,4	2,2	2,9
Minéraux non métalliques	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0	2,7	2,8	2,8	2,8
Produits du pétrole et du charbon	3,0	6,0	3,5	3,2	3,0	3,0	3,5	3,0	-
Industrie chimique	2,4	2,4	2,9	2,5	2,7	2,7	3,3	3,0	2,8
Autres industries manufacturières	2,4	2,6	2,1	2,9	4,7	2,3	2,4	2,2	1,9
Construction	2,0	2,0	2,8	2,8	2,8	0,6	2,9	3,7	2,9
Services	2,2	2,7	2,8	2,6	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Transports et entreposage	2,8	2,4	2,6	2,3	1,6	2,4	2,5	2,6	2,4
Communications	1,9	1,9	2,6	2,7	2,2	2,9	2,7	2,7	2,8
Électricité, gaz et eau	1,6	2,4	2,5	3,0	3,0	1,9	2,0	2,0	-
Commerce de gros	1,8	2,3	2,5	4,2	2,6	1,7	2,2	2,3	1,9
Commerce de détail	2,2	2,0	1,9	1,9	2,0	2,1	2,0	1,9	2,0
Finances	1,4	2,0	2,1	2,5	3,1	3,9	2,0	2,0	2,0
Assurances	1,7	2,3	4,1	3,0	2,5	3,1	3,0	2,8	2,0
Immobilier	2,2	3,0	1,3	1,4	0,8	3,0	0,7	0,8	0,8
Services aux entreprises	2,5	1,9	2,5	1,7	2,2	2,2	2,5	2,4	3,3
Administration publique fédérale	2,3	3,8	3,2	2,9	3,3	2,3	2,4	2,5	-
Administration publique provinciale	1,7	2,6	2,5	2,6	2,0	-	0,0	-	-
Administration publique municipale	1,3	1,3	2,3	2,6	0,7	2,3	2,3	2,3	2,3
Enseignement	2,3	3,2	3,3	2,5	2,3	4,6	2,7	2,0	2,0
Services médicaux et sociaux	2,4	2,4	2,5	2,5	2,3	3,1	2,2	2,0	2,8
Hébergement	3,5	3,2	3,4	3,4	3,3	3,8	3,8	3,5	3,8
Restauration	0,6	1,8	2,8	2,6	0,8	2,3	2,3	2,2	2,0
Autres services	1,3	2,3	3,3	2,3	2,7	1,6	2,7	2,8	2,3
Secteur public	2,2	2,8	2,8	2,6	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3
Secteur privé	2,1	2,1	2,7	2,6	2,5	1,9	2,5	2,9	2,4
Nombre de conventions	1 084	1 126	1 159	1 130	986	909	825	663	406
Nombre de salariés	876 209	903 946	918 335	822 135	396 199	397 134	349 101	309 925	93 671

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Conclusion

Les renouvellements de convention collective intervenus en 2005 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,4 % pour la durée des ententes. Les hausses salariales pour l'année 2004 se situaient à 2,3 %, ce qui signifie que le pourcentage de 2005 représente une légère hausse de la croissance par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la quatrième année consécutive où l'on enregistre une certaine stagnation du taux de croissance des salaires négociés au Québec. Cette situation est survenue alors que le contexte économique du Québec était relativement bon : 36 800 emplois ont été créés en 2005 et le PIB réel a augmenté de 2 % pour la même période⁵.

Une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie pour la durée d'application des conventions collectives, les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2005 devraient apporter des gains réels de 0,2 % aux salariés touchés.

Par ailleurs, les augmentations de salaire versées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2005 s'élevaient à 2,5 % par rapport au même mois de l'année précédente. Cette dernière donnée statistique peut être comparée aux différents indicateurs des hausses salariales de l'ensemble du marché du travail.

Par exemple, selon *l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, incluant les heures supplémentaires, a augmenté de 2,4 % au Québec en 2005⁶.

De plus, il est possible d'établir que les variations des taux de salaire prévus pour 2006 et 2007 dans les conventions collectives sont respectivement de l'ordre de 2,7 et de 2,4 % au regard de ces deux années.

Il semble pertinent de mettre en parallèle les résultats de notre analyse avec les données de cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste étude sur la rémunération, avec la collaboration d'experts et d'analystes⁷. Pour 2005, les enquêtes réalisées par les firmes de consultants ont indiqué une croissance des taux des échelles salariales variant entre 2 et 2,7 %. Pour l'année 2006, les organisations consultées prévoient des augmentations des échelles de salaire de l'ordre de 2,1 à 2,7 %.

Signalons, en terminant, que deux tableaux apparaissent en annexe. Le tableau A1 présente la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la période de 1993 à 2005. Le tableau A2 précise le nombre de conventions collectives et de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la même période.

5. Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs désaisonnalisés-Québec*. [www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/]. Les données du PIB couvrent les 3 premiers trimestres de 2005 par rapport aux mêmes trimestres de 2004.

6. *Idem*. Moyenne des onze premiers mois de 2005 par rapport à la même période en 2004.

7. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, *Prévisions salariales 2006*. [<http://www.orhri.org/remuneration/2006/>].

Annexe A

Tableau A.1

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1993-2005 (en pourcentage)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ensemble des salariés	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,6	2,5	2,3	3,0	2,4	2,4	2,3	2,4
Secteur public	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,2	2,2	3,2	2,4	2,3	3,5	2,7
Municipal	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,9	2,1	2,1	2,5	2,3	1,5	1,6	2,9
Provincial	0,4	0,3	0,4	0,4	1,1	1,6	2,4	2,3	2,7	2,4	2,3	4,7	2,4
Fédéral	0,1	0,1	1,3	1,4	1,9	1,9	4,2	1,9	3,5	2,6	3,1	3,1	2,8
Secteur privé	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,7	2,3	2,7	2,9	2,6	2,6	2,2	2,2
<i>Type de produits</i>													
Biens	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,2	2,4	2,9	2,5	2,6	2,6	2,5	1,7
Construction	-0,0	1,8	2,5	-	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3
Services	0,9	0,5	1,9	1,6	1,7	1,0	2,7	2,3	2,6	2,7	2,6	2,9	3,2

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2

Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1993-2005

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	645	355	322	372	307	278	296	391	285	332	241	222	222
Secteur public	353	88	59	97	74	93	52	187	71	126	47	30	32
Municipal	126	26	4	19	32	51	24	47	29	10	8	7	14
Provincial	170	4	50	73	34	16	16	121	24	108	29	17	11
Fédéral	57	58	5	5	8	26	12	19	18	8	10	6	7
Secteur privé	292	267	263	275	233	185	244	204	214	206	194	192	190
<i>Type de produits</i>													
Biens	181	177	182	171	156	114	143	127	133	117	126	99	117
Construction	5	1	1	-	3	1	5	1	5	2	-	4	2
Services	106	89	80	104	74	70	96	76	76	87	68	89	71
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	97 696	146 692	567 873	168 495	493 407	88 814	133 558	74 607
Secteur public	557 727	79 552	411 540	108 892	51 975	50 752	25 129	517 227	49 393	423 716	43 820	14 089	34 601
Municipal	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	891	9 736	2 846	3 621
Provincial	470 190	7 741	401 159	97 608	27 169	5 888	6 643	454 993	11 452	419 455	25 642	5 859	8 165
Fédéral	47 976	50 151	8 919	2 991	7 142	28 287	12 009	44 501	31 520	3 370	8 442	5 384	22 815
Secteur privé	186 842	69 744	72 474	69 297	101 803	46 944	121 563	50 646	119 102	69 691	44 994	119 469	40 006
<i>Type de produits</i>													
Biens	48 934	47 349	49 333	44 178	40 940	28 333	40 084	30 263	33 763	39 417	30 230	22 024	25 293
Construction	100 108	105	132	-	38 893	651	53 324	1 105	65 407	349	-	79 905	1 050
Services	37 800	22 290	23 009	25 119	21 970	17 960	28 155	19 278	19 932	29 925	14 764	17 540	13 663

Source : ministère du Travail du Québec.

Notes techniques

1. Types de mesure

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de convention collective au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de convention collective et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus à l'égard de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de convention collective à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre; la date d'entrée en vigueur ou celle de la signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 et 2.2 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime

syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux); les institutions publiques d'éducation; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par l'ISQ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans les secteurs primaire, manufacturier ou celui de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples; dans ce cas, les taux minimum et maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales à taux multiples.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant, non intégré à la classe salariale, dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal, divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir les salaires réels.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,8 % en 2006, 2 en 2007, 2,3 en 2008, 2,5 en 2009 et 2,5 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,6 % en 2006, 2 en 2007, 2,2 en 2008, 2,5 en 2009 et 2,5 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins¹. Ces hypothèses sont révisées deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire, en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, elle compare le taux du mois de décembre de

1. Source : Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Perspectives économiques à moyen terme*.

l'année visée (S_{12}) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3),$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}.$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12 W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3.$$

Le tableau suivant permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première (A) présente un étalement uniforme; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la

méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance moindre.

6. Révision des données

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nom-

bre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir ci-avant dans Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année		
	W_0	g_1	g_2	g_3	W_3	g
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1